

## SUSPENSIONS

Le code de conduite de votre école et la Loi sur l'éducation décrivent les comportements qui peuvent mener à une suspension. Les suspensions sont inscrites dans votre dossier scolaire de l'Ontario – si vous changez d'école, la nouvelle école sera au courant de ce qui est arrivé.

### **Pendant combien de temps puis-je être suspendu(e)?**

- Les suspensions peuvent durer jusqu'à 20 jours d'école. Si la suspension dure plus de cinq jours, on doit vous offrir un programme. Si elle dure cinq jours ou moins, l'école doit vous donner une trousse de devoirs.

### **Dois-je être suspendu(e) si j'ai enfreint les règles?**

Non, votre directeur/directrice ou conseil scolaire doit examiner **plusieurs** choses avant de prendre une décision, **notamment** :

- la question de savoir si votre comportement était attribuable à une déficience;
- votre âge;
- la question de savoir si votre comportement était attribuable au fait que vous avez été victime de harcèlement.

### **Et si ma suspension est injuste?**

- Vous pouvez demander une révision ou interjeter appel de votre suspension. Vous (ou vos parents, si vous avez moins de 18 ans) devez agir rapidement.
- Vous devriez consulter un avocat dès que possible (si vous ne pouvez vous permettre de retenir les services d'un avocat ou si vos parents refusent de vous aider, composez l'un des numéros indiqués ci-dessous).
- Si, à la fin de la révision ou de l'appel, votre suspension a déjà pris fin et il a été décidé que vous n'auriez pas dû être suspendu(e), la suspension sera supprimée de votre dossier scolaire de l'Ontario.
- Si vous croyez que votre suspension est discriminatoire, vous pouvez déposer une requête au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

#### **Justice for Children & Youth**

416-920-1633 ou 1-866-999-5629 / [www.jfcy.org](http://www.jfcy.org)

#### **Pro Bono Law Ontario – Child Advocacy Project**

416-977-4448, poste 226 ou 1-866-466-7256 / [www.pblo.org](http://www.pblo.org)

#### **Tribunal des droits de la personne de l'Ontario**

416-326-1312 ou 1-800-598-0322 / [www.hrto.ca](http://www.hrto.ca)

#### **Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne**

416-314-6266 ou 1-800-625-5179 / [www.hrlsc.on.ca](http://www.hrlsc.on.ca)